



Affichage de  
l'avis public :  
10 avril 2012

RÈGLEMENT N° 530-12

« Règlement modifiant le règlement instaurant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes »

Adopté lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Henri tenue le 2 avril 2012, à 20 h, conformément à la loi et après l'accomplissement exact de toutes les formalités prescrites.

Étaient présents :

le maire	Monsieur	Yvon Bruneau
les conseillers	Mesdames	Linda Roy Clémence Faucher
	Messieurs	Germain Caron Jérôme Couture Michel L'Heureux Jules Roberge

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté en 2007 un programme afin d'accorder une exemption de taxes à certaines entreprises pour les encourager à s'établir ou maintenir ses opérations à Saint-Henri;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire rendre permanent ce programme d'aide aux entreprises;

IL EST PROPOSÉ PAR : Germain Caron

APPUYÉ PAR : Clémence Faucher

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement n° 530-12 intitulé « Règlement modifiant le règlement instaurant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes » et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 6 du Règlement n° 444-07 est aboli.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Le maire

Le secrétaire-trésorier

Yvon Bruneau

Jacques Risler